Karaté Club Paris Pelleport
Tarifs Karaté Enfants
2026-2027

Les tarifs sont calculés en fonction du coefficient familial. Vous devez donc produire :
- soit le(s) avis d'imposition du foyer
- soit une attestation mensuelle de moins de trois mois de la CAF.

Le paiement peut être échelonné par trimestre.

Tarifs annuels

Comprenant la cotisation annuelle KCPP : 10€ et la Licence FFKDA obligatoire : 37€

Groupe tarifaire selon quotient familial			
1 QF < 400 €	2 400 € ≤ QF < 1400 €	3 1400 € ≤ QF < 2000 €	4 QF ≥ 2000 €
180 €	220 €	250 €	280 €

Inscriptions multiples d'un même foyer familial

Une réduction de 20% est accordée au deuxième inscrit et aux inscrits suivants d'une même famille logeant à la même adresse à la date d'inscription.

Inscription en cours d'année

A partir du 1er décembre, les adhésions annuelles sont calculées au prorata des tarifs annuels.

Arrêt prématuré de l'activité

Dans le cas de circonstances exceptionnelles (motif médical, déménagement, perte d'emploi) qui empêchent définitivement l'usager de poursuivre son activité, les remboursements seront calculés au prorata des séances restant à effectuer, sur présentation de justificatifs.
Aucun remboursement partiel (arrêt momentané de l'activité) ne pourra être envisagé.

Remarques diverses

Les tarifs concernent les cours jusqu'au 30 juin hors vacances scolaires.

Documents à fournir : Attestation sur l'honneur de réponse au contenu du questionnaire relatif à l'état de santé pour le renouvellement d'une licence ou Certificat médical d'aptitude à la pratique du karaté.

KCPP - Karaté Club Paris Pelleport - Dojo Ecole de l'Est Parisien - 93, rue Pelleport 75020 Paris
Contact : Philippe : 06 31 41 58 42 ou par mail : shotokai.pelleport@gmail.com